

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 161

présenté par

M. Luca, M. Mariani, M. Verchère, M. Myard, M. Vitel, M. Decool, M. Moudenc, M. Dhuicq,  
M. Mathis, M. Courtial, Mme Louwagie et Mme Schmid

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« parvenir à davantage de justice dans »

le mot :

« permettre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La réussite scolaire doit être un objectif clairement revendiqué du service public de l'Education nationale.

Le présent amendement vise, dans cette perspective, à rappeler clairement cette priorité indispensable à la formation d'une Nation.